

COMMUNE  
AUSSAC VADALLE  
61 RUE DE LA REPUBLIQUE  
16560 AUSSAC VADALLE

# PERMIS D'INHUMER

République Française

Nous, Maire, Officier de l'Etat Civil (1) de la Commune de

AUSSAC VADALLE

Vu la déclaration à nous faite du décès de (2)

Gisèle  
DAUM

né(e) le 24 Avril 1931 à Paris XIIème 75 Seine

profession retraitée

domicilié(e) 6 rue Nationale  
Saint Porchaire 17 Charente-Maritime

Veuf(ve) de Marcel Bernard, Charles  
GUILLOU

fille de André Robert  
DAUM  
et de Raymonde DELORME

survenu le 13 Janvier 2025 à 04 heure(s) 00 ;

Vu le certificat de décès établi par Yann BRABANT , Docteur en médecine;

Vu les articles L 2213-7 à L 2213-15 et R 2213-31 à R 2213-33 du code général des collectivités territoriales

Autorisons l'inhumation du défunt, ci-dessus désigné,

à partir du 16 Janvier 2025 à 15 heure(s) 00

En mairie, le 15 Janvier 2025

Maire  
(ou l'Officier de l'Etat Civil)



LIOT  
Gérard  
Signature et cachet

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Prénoms et nom.